

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

LE 13 JANVIER 2024 À 9 H à la salle Marcel-Gaudet

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE AFIN D'Y AUTORISER LE CAMPING ET AUTRES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES DANS LA ZONE 313 ET PERMETTRE L'AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME,

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 423-3-2023 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

QUE l'assemblée publique de consultation aura lieu le **13 janvier 2024, à la salle Marcel-Gaudet**, au 101, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 423-3-2023 modifiant le Règlement numéro 423-1990 visant à modifier la grille de spécifications du zonage afin d'y autoriser le camping et autres activités récréatives extérieures dans la zone 313 et permettre l'affichage de nouveaux usages dans la zone u402* » vise à :

- Modifier la grille de spécifications du zonage afin d'y autoriser le camping et autres activités récréatives extérieures dans la zone 313 et de permettre l'affichage de nouveaux usages dans la zone u402.

QUE ce projet de Règlement numéro 423-3-2023 touche la zone 313 et u402 du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE
JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement numéro 423-3-2023)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOLENNELLEMENT QUE J'AI PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024 ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE